

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 29 AOUT 2016  
N°72/2016

**L'AN DEUX MILLE SEIZE LE VINGT-NEUF AOUT**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 août 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS** : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J.L., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., HAMEL E., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S.

**PROCURATION** : CERONI J. à NIVON J.

**ABSENTS** : CHABANY S., ZANNI B.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, CATTANI Jean Louis est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**INTERVENTION POUR COMPTE DE TIERS DANS LE CADRE D'UN PERIL IMMINENT**

Monsieur le Maire, rappelle la procédure de péril imminent en cours concernant le mur de soutènement menaçant ruine du bâtiment appartenant à la société SCI DANAL, sis 61 Route de Saint Georges (section AH n° 0165) – 38 560 Champ sur Drac, appartenant à :

- Madame PARRA Anna domiciliée 3, Place Lionel Terray – 38 320 EYBENS
- Madame PARRA Patricia domiciliée 24, Rue du 8 mai 1945 – 38 560 CHAMP SUR DRAC

Le juge administratif a en effet ordonné aux propriétaires la démolition d'une partie des décombres des bâtiments suite à l'incendie de janvier 2015. En cas de défaut d'exécution, c'est le Maire qui doit se substituer aux propriétaires et faire les travaux, pour le compte de ces derniers.

L'opération comptable s'effectuera par la procédure de travaux pour compte de tiers, c'est-à-dire que la commune avance les frais de démolition et les facture à la société SCI DANAL, numéro de siret 379 338 106 00014. Une ouverture de crédits est par conséquent nécessaire, sur le budget communal 2016 :

- Compte 4542 – travaux pour compte de tiers – Recettes : 30 000 €
- Compte 4541 – travaux pour compte de tiers – Dépenses : 30 000 €

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE PAR 19 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (A. VITINGER)**

DECIDE l'ouverture de crédits suivante :

Envoyé en préfecture le 05/09/2016  
Reçu en préfecture le 05/09/2016  
Affiché le 05/09/2016 SLO  
ID : 038-213800717-20160829-D160829\_\_4-DE

- Compte 4542 – travaux pour compte de tiers – Recettes : 30 000 €
- Compte 4541 – travaux pour compte de tiers – Dépenses : 30 000 €

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**  
**Pour copie conforme,**  
CHAMP sur DRAC le 1<sup>ER</sup> septembre 2016.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture  
et de sa publication ou notification

